



RAID CATAMARAN DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

29 ET 30 AOUT 2009 - AVIS DE COURSE

Le Raid Catamaran de la Baie du Mont Saint-Michel est organisé par le Cercle de Voile de Jullouville et par le Club Nautique de Cancale.

1. Règles

L'épreuve est régie par les Règles de Course à la Voile 2009-2012, les prescriptions de la FFV, les règles des classes concernées, les instructions de course et toutes autres règles applicables.

2. Admissibilité

L'épreuve est ouverte aux catamarans de sport jaugés en Formule 18 et aux Intersérie dont le rating est inférieur à 1,16.

Les équipages doivent justifier de leur aptitude à naviguer en haute mer. Dans chaque équipage, au plus une personne peut être mineure.

3. Inscriptions

Pour s'inscrire, compléter le formulaire joint et l'envoyer accompagné des frais d'inscription au Cercle de Voile de Jullouville 1, avenue de la Tanguière 50610 Jullouville.

4. Droits à payer

Le montant des droits d'inscription est de 105 € (95 € si paiement avant le 1^{er} août).

5. Programme et parcours

Il y a deux parcours : compétition et promotionnel.

Le comité de course peut aménager le programme ou les parcours en fonction des conditions du moment et de toutes autres considérations.

.5.1 Vendredi 29 août 2009

Accueil à Jullouville pour confirmation des inscriptions de 16 h à 21 h. Réunion de bienvenue à 19 h.

.5.2 Samedi 30 août 2009

Petit déjeuner à Jullouville. Confirmation des inscriptions jusqu'à 10h. Premier signal d'avertissement à 11 h.

Route vers Granville ; pour le parcours compétition, Bréville, Anvers, Chausey, le Chenal de Beauchamp; pour le parcours promotionnel, Le Videcoq, Les Epiettes ; La Cancalaise, La Fille et Port Mer.

Collation à l'arrivée. Dîner sur la plage, sous tente.

.5.3 Dimanche 24 août

Petit déjeuner à Port Mer. Premier signal d'avertissement à 10 h 30.

Route vers La Fille, Le Chatelier, Cherrueix, Tombeleine ; pour le parcours compétition, Le Videcoq ; Jullouville.

Collation à l'arrivée. Proclamation des résultats vers 18 h 30.

6. Classement

Le classement est fait par points, chaque manche étant affectée d'un coefficient lié à la longueur du parcours.

7. Equipement de sécurité

Chaque concurrent sera équipé en permanence de : un système de signalisation dit « Flash Light », une combinaison iso thermique, un gilet de flottabilité agréé CE.

Chaque bateau doit être immatriculé auprès des Affaires Maritimes. Il disposera du matériel suivant : bout de ressalage de longueur suffisante, laissé à poste, bout de remorquage de 15 m x 6 mm minimum, 3 feux à main en sac étanche, miroir de signalisation, moyen de signalisation sonore, compas magnétique de diamètre minimum 50 mm, fixé au bateau ou à défaut un compas de relèvement, carte, pagaie longue d'au moins 1m et large d'au moins 10 cm, bouteille remplie d'au moins un litre de boisson non alcoolisée.

Ce matériel devra rester accessible si le catamaran est couché ou retourné.

La VHF est conseillée, le GPS et le compas électronique sont autorisés.

8. Hébergement

Un transport des affaires sèches et des tentes est assuré de Jullouville à Cancale et réciproquement.

On peut camper sur la plage de Cancale.

9. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Chaque concurrent reconnaît que, conformément à la règle 4 des RCV, sa décision de participer ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il accepte en outre de se soumettre aux règles de et instructions de course et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité si des dommages matériels ou corporels survenaient du fait ou lors de la régata, quelque soit la nature de ces dommages.

10. Renseignements

Consulter www.raidmontsaintmichel.org, s'adresser au Cercle de Voile de Jullouville, 1, avenue de la Tanguière 50610 Jullouville, ou 06 07 24 22 21.

RAID CATAMARAN DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL 2009

DEMANDE D'INSCRIPTION

CATAMARAN

Marque et Modèle : _____

Lettres et chiffres indiqués sur la voile : _____

Formule 18 Petit gréement Grand gréement Lest : _____

Intersérie - Rating : ____ , ____ Spi : Oui Non

Parcours effectué Grand Promotionnel N° d'inscription par les Aff Maritimes : _____

BARREUR

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe F M _____ Né(e) le ____ / ____ / 19 ____ . .

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Profession : _____

Adresse mail : _____@_____ Poids : _____ kg

N° de licence FFV : | | | | | | | | | | Club : _____ N° de Club : | | | | | | |

Participation à une régates du classement national des coureurs (lieu et date) ou autre référence nautique :

EQUIPIER

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe F M _____ Né(e) le ____ / ____ / 19 ____ . .

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Profession : _____

Adresse mail : _____@_____ Poids : _____ kg

N° de licence FFV : | | | | | | | | | | Club : _____ N° de Club : | | | | | | |

Participation à une régates du classement national des coureurs (lieu et date) ou autre référence nautique :

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à 105 € (95 € si paiement avant le 1^{er} août), dont 15 € pour deux repas le samedi soir. Établir votre chèque à l'ordre de "RAID CATAMARAN DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL".

ATTESTATION

Je certifie que les informations ci-dessus sont sincères et véritables. J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et en particulier à la 4^è règle fondamentale : " *La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité* ". Je me soumettrai aux règles qui régissent l'épreuve.

Signature du barreur

Signature de l'équipier

Après avoir complété cette fiche, la retourner à "Raid Catamaran de la Baie du Mont Saint Michel - CVJ - 1, avenue de la Tanguière - 50610 Jullouville". Joindre un chèque du montant des droits d'inscription. A la confirmation de son inscription, chaque concurrent présentera :

- pour chaque membre de l'équipage, une licence FFV 2009 validée par un médecin
- la carte d'immatriculation du bateau (bleue) délivrée par les Affaires Maritimes
- le matériel de sécurité de son bateau et, pour les Formule 18, le certificat de jauge